

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 35 . . - /DU 10 FEV 2014

**Objet : Sociétés exonérées de la taxe
sur les boissons (TSB)**

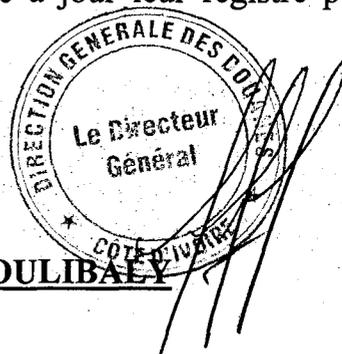
Réf. :- Courrier UNIFBACI du 19/12/2013
- 001/2014/Global Industries SARL du 07/01/2014

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que par courriers n° 004 et 002/MIM/DGAI, la Direction Générale de l'Activité Industrielle du Ministère de l'Industrie et des Mines a autorisé les sociétés **REDDY'S GLOBAL INDUSTRIES** et **GLOBAL INDUSTRIES SARL**, à produire et commercialiser des boissons alcoolisées. Elles sont de ce fait, exonérées de la taxe sur les boissons (TSB) conformément à la lettre d'application n°0652/MEMEF/DGI-DLC-MST/BT/019-03 du 13/04/2013 du Directeur Général des Impôts au Directeur Général des Douanes.

Ainsi, la nouvelle liste des producteurs de boissons alcoolisées bénéficiaires de l'exonération de la taxe sur les boissons (TSB) est la suivante :

- AGENA INDUSTRIE
- CHIEF DISTILLERIE
- DIA
- MIB
- SIFAB
- SODIALCI
- Société GROUPE AMIS SARL
- REDDY'S GLOBAL INDUSTRIES
- GLOBAL INDUSTRIES SARL

J'invite, par conséquent, tous les services à mettre à jour leur registre pour tenir compte de cette donne.



Col. Maj. Issa COULIBALY